



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

**63^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 11 mai 2020 à 15 h 30

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Ville de Joliette.

2

20-267 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

11-05-2020

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 27 avril 2020 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 1536, rue Antonio-Lambert
5. Dérogation mineure – Lot 5 574 889 – Rue du Père-Fernand-Lindsay
6. Dérogation mineure – 471, rue J.-F.-Kennedy

ADMINISTRATION

7. Règlement 120-2019-2 – Amendement le Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Adoption
8. Résolution 20-067 – Festival de Lanaudière – Amendement
9. Résolution 20-097 – Centre Culturel Desjardins – Amendement
10. Résolution 20-099 – Lanaudière : Mémoire et racines – Amendement
11. Résolution 20-142 – Centre Culturel Desjardins – Amendement
12. Liste des comptes à payer du 15 au 28 avril 2020 – Approbation
13. Affectations de surplus – Annulation
14. Résolution 20-150 – Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec – Abrogation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

15. Soumission numéro AP20-012 – Plantation et entretien des fleurs annuelles 2020 – Galbo Design – Adjudication de contrat
16. Soumission numéro AP20-038 – Coupe de gazon 2020 – Max-Émile Boucher – Adjudication de contrat
17. Soumission numéro AP20-044 – Appareillage électrique – Adjudication de contrats
18. Soumission numéro AP20-047 – Camion 10 roues avec benne quatre saisons, équipement complet de déneigement et système d'épandage – Globocam (Montréal) inc. – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP20-051 – Réaménagement du boulevard Dollard – Généreux Construction inc. – Adjudication de contrat
20. Soumission numéro AP20-058 – Agence de sécurité – Cour municipale – Neptune Security Services Inc. – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

21. Site d'entreposage – Pavillon de la rivière – Autorisation
22. Jardins communautaires et marchés publics – Autorisation d'ouverture



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

INCENDIES

23. Schéma de couverture de risques de la MRC de Joliette – Rapport d’activités 2019 – Approbation
24. Activité de financement d’organisme – Représentations diverses
25. Divers
26. Dépôt de rapports
27. Période de questions
28. Date et heure de la prochaine assemblée
29. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

3

20-268 – SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

4

20-269 – DÉROGATION MINEURE – 1536, RUE ANTONIO-LAMBERT

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2020-04-11 du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 483-2020 et 501-2020 qui déclarent et renouvèlent l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l’arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux; dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; »

CONSIDÉRANT l'avis public informant les personnes intéressées à se manifester par écrit au service d'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1536, rue Antonio-Lambert, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale existante présentant une marge de recul latérale nord-ouest de 2,75 mètres (9,02 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

20-270 – DÉROGATION MINEURE – LOT 5 574 889 – RUE DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2020-04-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 483-2020 et 501-2020 qui déclarent et renouvèlent l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 :

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux; dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; »

CONSIDÉRANT l'avis public informant les personnes intéressées à se manifester par écrit au service d'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 5 574 889 situé sur la rue du Père-Fernand-Lindsay, afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale présentant une toiture principale plate.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

20-271 – DÉROGATION MINEURE – 471, RUE J.-F.-KENNEDY

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2020-04-13 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 483-2020 et 501-2020 qui déclarent et renouvèlent l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 :

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux; dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; »

CONSIDÉRANT l'avis public informant les personnes intéressées à se manifester par écrit au service d'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un duplex présentant une marge avant de 5,90 mètres (19,36 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds), une marge latérale de 2,20 mètres (7,22 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds) et une hauteur de dix mètres (32,81 pieds) au lieu de 7,60 mètres (24,93 pieds) à l'immeuble situé au 471, rue J.-F.-Kennedy aux motifs que :

- l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant puisqu'il a la possibilité de construire un immeuble résidentiel conforme en tout point à la réglementation d'urbanisme;
- l'octroi de la dérogation mineure pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du propriétaire de l'immeuble résidentiel adjacent à la propriété visée par la présente demande, compte tenu que l'immeuble résidentiel projeté aurait approximativement deux fois la hauteur de l'immeuble résidentiel voisin;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

- le règlement de zonage prescrit que si une construction dérogatoire protégée par droits acquis est un bâtiment et que si ce bâtiment a été détruit, ou est devenu dangereux, ou a perdu au moins la moitié de sa valeur portée au rôle d'évaluation par suite d'un incendie ou de quelque autre cause, sa reconstruction ou sa réfection doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

20-272 – RÈGLEMENT 120-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 20-239 et 20-240, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2019-2 amendant le Règlement 120-2019 relatif à pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 afin d'ajouter l'annexe 1 confirmant le taux d'intérêt à 0 % pour la période du 15 mars au 15 octobre 2020 et le report des dates d'échéance du paiement des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

20-273 – RÉSOLUTION 20-067 – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 20-067 autorisant une aide financière de 100 000 \$ au Festival de Lanaudière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le contexte pandémique actuel ainsi que la demande du gouvernement provincial de procéder à l'annulation des événements jusqu'au 31 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

D'AMENDER la résolution 20-067 afin d'autoriser le service des Finances à verser une aide financière de 78 100 \$ au Festival de Lanaudière en lieu et place du 100 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

20-274 – RÉOLUTION 20-097 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 20-097 autorisant une aide financière de 110 000 \$ au Centre culturel Desjardins pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le contexte pandémique actuel ainsi que la demande du gouvernement provincial de procéder à l'annulation des événements jusqu'au 31 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AMENDER la résolution 20-097 afin d'autoriser le service des Finances à verser une aide financière de 75 400 \$ au Centre Culturel Desjardins en lieu et place du 110 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

20-275 – RÉOLUTION 20-099 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 20-099 autorisant une aide financière de 7 000 \$ à Lanaudière : Mémoire et racines pour l'année 2020 et l'achat de passeports week-end pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT le contexte pandémique actuel ainsi que la demande du gouvernement provincial de procéder à l'annulation des événements jusqu'au 31 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AMENDER la résolution 20-099 afin d'autoriser le service des Finances à verser une aide financière de 700 \$ à Lanaudière : Mémoire et racines en lieu et place du 7 000 \$ et ne pas procéder à l'achat de passeports week-end.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

11

**20-276 – RÉOLUTION 20-142 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS
– AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 20-142 autorisant la signature d'un contrat d'une valeur de 59 000 \$, en lien avec la présentation des Vendredis acoustiques et des spectacles au parc pour la saison 2020, avec le Centre Culturel Desjardins;

CONSIDÉRANT le contexte pandémique actuel ainsi que la demande du gouvernement provincial de procéder à l'annulation des événements jusqu'au 31 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AMENDER la résolution 20-142 afin d'autoriser le service des Finances à payer au Centre Culturel Desjardins un montant de 10 % de la valeur du contrat en guise de frais d'administration, soit un montant de 5 900 \$ en lieu et place du 59 000 \$, et ce, conditionnellement à la signature et à la réception dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**20-277 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 15 AU 28 AVRIL 2020
– APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 924 049,35 \$ pour la période du 15 au 28 avril 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 15 au 28 avril 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer
pour la période du 15 au 28 avril 2020**

a. Liste des chèques émis :	282 227,83 \$
b. Liste des transferts électroniques :	180 143,20 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	881 538,38 \$
Total	1 343 909,41 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

20-278 – AFFECTATIONS DE SURPLUS – ANNULATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-058 par laquelle la Ville de Joliette autorise l'affectation des surplus provenant de la Corporation des fêtes du 150^e de la Ville correspondant aux actifs nets lors de sa dissolution une somme pour la réalisation d'une deuxième fresque;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-249 par laquelle la Ville de Joliette utilise l'affectation des surplus comme mode de financement pour le contrat de réalisation de la fresque « Les Moulins » sur l'usine d'épuration des eaux situé au 351, rue De Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ANNULER le solde restant de l'affectation afin de retourner un montant de 123 640,73 \$ aux excédents de fonctionnement non affectés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**20-279 – RÉSOLUTION 20-150 – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS
POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC –
ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec annule l'édition 2020 de son Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABROGER la résolution 20-150.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

15

20-280 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-012 – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES 2020 – GALBO DESIGN – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des jardinières ainsi que l'installation et le retrait des jardinières;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 7 mai 2020, 11 h;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
Galbo Design	72 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-012, le contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des jardinières ainsi que l'installation et le retrait des jardinières, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Galbo Design** », au montant de **72 200,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

20-281 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-038 – COUPE DE GAZON 2020 – MAX-ÉMILE BOUCHER – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la coupe de gazon 2020 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 29 avril 2020;

ENTREPRISES		ZONE A Prix par coupe avant taxes	ZONE B Prix par coupe avant taxes
1	Max-Émile Boucher	4 095,00 \$	3 245,00 \$
2	9361-2612 Québec inc. Dauphin Multi-Services	5 640,00 \$	4 400,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-038, les contrats pour la coupe de gazon 2020, à l'entreprise « Max-Émile Boucher » laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires suivants, pour une quantité estimée de 12 coupes, soit :

Zone A 4 095 \$ la coupe pour un montant de 49 140 \$, plus les taxes applicables;

Zone B 3 245 \$ la coupe pour un montant de 38 940 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-282 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-044 – APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'appareillage électrique nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 17 avril 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	27 633,65 \$
2	PTS Électrique Ltée	35 012,55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-044, les contrats pour la fourniture d'appareillage électrique aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes, sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, soit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

- Lumen – Sonepar au montant de 2 542,65 \$ plus les taxes applicables;
- PTS électrique ltée au montant de 30 443,40 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

20-283 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-047 – CAMION 10 ROUES AVEC BENNE QUATRE SAISONS, ÉQUIPEMENT COMPLET DE DÉNEIGEMENT ET SYSTÈME D'ÉPANDAGE – GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons, équipement complet de déneigement et système d'épandage automatique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 avril 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Globocam (Montréal) inc.	279 808,00 \$
2	Camions Inter Anjou	292 115,86 \$
3	Camion Excellence Peterbilt inc.	322 500,00 \$
4	Le Groupe Kenworth Montréal	332 131,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-047, le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons, équipement complet de déneigement et système d'épandage automatique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Globocam (Montréal) inc.** », au montant de **279 808,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **293 798,40 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **41 971,20 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

20-284 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-051 – RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DOLLARD – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le réaménagement de la voirie du boulevard Dollard a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 mai 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Généreux Construction inc.	854 173,50 \$
2	Sintra inc.	954 490,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-051, le contrat pour le réaménagement de la voirie du boulevard Dollard, à l'entreprise « **Généreux Construction inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **854 173,50 \$**, avant taxes.

D'AMENDER la résolution 20-063 afin de modifier le coût estimé du projet « Boulevard Dollard (intersections) » pour un montant de 1 075 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

20-285 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-058 – AGENCE DE SÉCURITÉ – COUR MUNICIPALE – NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des services de surveillance lors de cour municipale pour une durée de deux ans;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme et une soumission non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 mai 2020, 11 h;

	ENTREPRISES	TAUX HORAIRE AVANT TAXES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Neptune Security Services Inc.	22,50 \$	22 500,00 \$	X	
2	Groupe Sûreté inc.	29,10 \$	33 457,73 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-058, le contrat pour les services de sécurité lors des séances de cour municipale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Neptune Security Services Inc.** », au taux horaire de **22,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Suite à une panne électrique, la conseillère Danielle Landreville, les conseillers Patrick Lasalle, Patrick Bonin et Alexandre Martel sont déconnectés de la vidéoconférence. La séance est suspendue le temps de permettre la reconnexion des élus. Mme Landreville se joint de nouveau à la séance par téléphone. MM Lasalle et Martel se reconnectent par vidéoconférence. M. Bonin demeure absent jusqu'à la fin de la rencontre.

21

20-286 – SITE D'ENTREPOSAGE – PAVILLON DE LA RIVIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les divers services offerts au pavillon de la rivière et les équipements requis pour les combler;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un site d'entreposage des embarcations et la réfection de la Lucarne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet du site d'entreposage pour embarcations et la réfection du bâtiment la Lucarne, estimée à 95 000 \$, taxes incluses.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

Le coût du projet, soit un montant de 95 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 31 666,66 \$, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**20-287 – JARDINS COMMUNAUTAIRES ET MARCHÉ PUBLIC –
AUTORISATION D'OUVERTURE**

CONSIDÉRANT le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour beaucoup de citoyens d'avoir accès aux jardins communautaire et au marché public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à procéder à l'ouverture des jardins communautaires Base-de-Roc et Archambault selon la procédure suivante :

- Une seule personne par jardinet soit autorisée à jardiner;
- Les jardinets adjacents peuvent être fréquentés soit les jours pairs ou impairs de manière à ce que les jardiniers ne travaillent pas côte à côte;
- Des lavabos portatifs seront installés à l'intention des jardiniers;
- Un affichage sera mis en place pour informer les jardiniers et la population des règles à suivre;
- À l'inscription, un formulaire d'engagement à respecter la procédure sera signé par les jardiniers.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

D'AUTORISER le service d'Aménagement du territoire à procéder à l'ouverture du marché public par la coopérative des producteurs du marché public de Joliette, conditionnellement à ce que la Coop puisse mettre en œuvre les directives et mesures gouvernementales édictées au « Marchés publics - Guide d'application des mesures de prévention recommandées » publié par le gouvernement du Québec, lesquelles sont jointes à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

20-288 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE JOLIETTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a signé le schéma de couverture de risques de la MRC de Joliette en 2011;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le rapport d'activités 2019 sur le schéma de couverture de risques de la MRC de Joliette.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

20-289 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Société Saint-Vincent de Paul de Joliette : 5 000 \$;
- La Manne Quotidienne : 5 000 \$;
- CRÉDIL : 150 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-05-2020

26

20-290 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2020;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 203, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 204, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt 191-1;
- Procès-verbal de correction – Répertoire de machinerie lourde – Taux de location 2020-2021.

27

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

28

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 25 mai 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.

29

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 44.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière